RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: EE7DE115-EF2A-8093-82A9-64844E0ED99C

1370
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10.000 €
Siège social : 37, route de Lyon
69680 CHASSIEU

949 756 563 RCS LYON

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six,
Et le quinze septembre,

Les associés de la société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, sur convocation du Président.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée en entrant en séance par tous les associés présents et/ ou par les mandataires des associés représentés.

L'assemblée a procédé à la composition de son bureau :

Président : Monsieur **Stéphane BOSSU** en sa qualité de représentant de la société **STEFANO**, Président.
Directrice Générale : Madame **Cynthia BOSSU**

Le Président communique la feuille de présence aux membres du bureau.

Ceux-ci, après l'avoir certifié sincère et véritable, constatent que **2** associés représentant **1.000** actions sur les **1.000** actions composant le capital social, sont présents ou régulièrement représentés.

Le Président ayant constaté que tous les associés sont présents ou représentés, déclare que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise par la loi.

Puis, il rappelle que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant :

Le président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition des associés :

- Un exemplaire des statuts,
- Le texte des projets de résolutions soumises au vote de l'assemblée générale.

Puis le Président déclare que le texte du projet des résolutions proposées, ainsi que tous les documents et renseignements qui, en application des dispositions législatives ou réglementaires, doivent être tenus à la disposition des associés, au siège social, ou à eux adressés, l'ont été conformément à ces dispositions, à compter de la convocation à l'assemblée générale.

L'assemblée générale lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Docusign Envelope ID: EE7DE115-EF2A-8093-82A9-64844E0ED99C

ORDRE DU JOUR

- Autorisation d'apport de titres ;
- Démission du Directrice Générale ;
- Nomination d'un Directrice Générale en remplacement.
- Pouvoirs

Après discussion, les résolutions suivantes sont mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir rappelé le projet de Madame Cynthia BOSSU d'apporter ***quatre cent quatre-vingt-dix* (490) actions** sur les ***quatre cent quatre-vingt-dix* (490) actions** qu'elle détient dans la société 1370 au profit de la société SCS :

CONSTATE que les associés n'ont pas déclaré vouloir faire valoir leur droit de préemption

AUTORISE par conséquent cet apport,

DECIDE d'agréer la société SCS[1] en qualité de nouvelle associée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris acte de la démission de Madame Cynthia BOSSU de son mandat de Directrice Générale,

DECIDE de nommer la société **SCS** en qualité de Directrice Générale en remplacement.

Il est précisé que la Directrice Générale est nommée sans limitation de durée à compter de ce jour. Elle disposera de tous les pouvoirs dans la limite de l'objet social et dans l'intérêt social.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Madame Cynthia BOSSU, Gérante de la société **SCS**, déclare accepter lesdites fonctions et indique qu'elle satisfait à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements pour l'exercice du mandat de Directrice Générale.

[1] *La société **SCS**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 415.000 €, ayant son siège social à CHASSIEU (69680), 37 route de Lyon, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.*

Docusign Envelope ID: EE7DE115-EF2A-8093-82A9-64844E0ED99C

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale,

DONNE tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les membres de bureau.

LE PRESIDENT
La société STEFANO
Monsieur **Stéphane BOSSU**



LA DIRECTRICE GENERALE
Madame **Cynthia BOSSU**
« Bon pour démission de
Mon mandat de Directrice Générale »

Bon pour démission de mon mandat de Diretrice Générale



La société **SCS**
Madame Cynthia BOSSU
« Bon pour acceptation de Mon mandat de Directrice Générale »

Bon pour acceptation de mon mandant de Directrice Générale

